Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

<u>Présents</u>: M. ECHIVARD - M. LEYDINGER - M. KELLER - Mme TOUSCH – Mme VIGOUROUX - M. POLLRATZKY - M. BLUM - Mme SAUNIER - Mme QUINTUS - Mme KARST - M. SEILER

<u>Absents</u>: M. BLUM (uniquement pour le point 1)

<u>Procurations</u>: Mme QUODBACH à Mme TOUSCH – M. LINDEN à M. ECHIVARD – M. CAVATZ à M. LEYDINGER – Mme BARDA à Mme KARST

Secrétaire de séance : Monique RONDIO, Secrétaire de Mairie

<u>030-2015</u>: Requalification et sécurisation des abords de l'école – Adhésion AMITER et demande de subventions

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de travaux 2016 suivant :

Requalification et sécurisation des abords de l'école

- Coût HT estimé à 325.160,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition de MK Etudes pour le marché de maîtrise d'œuvre de 3,5% HT sur le montant du marché
- · Sollicite l'adhésion au contrat AMITER pour la période 2015-2020
- Adopte le projet de travaux de requalification et sécurisation des abords de l'école tel que présenté
- · Décide la réalisation du projet tel que présenté
- · Arrête les modalités de financement comme suit :

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

	FINANCEMENTS ESCOMPTES				
	DETR	Amende police	Parlementaire	AMITER	Reste à la charge de la commune
Base subventionnable	53.250,00	43.500,00	325.160,00	291.460,00 (*)	
	10.650,00	13.050,00	10.000,00	145.730,00	145.730,00
% par rapport au coût total	3,275 %	4,014 %	3,075 %	44,818 %	44,818%

DEPENSES			
Nature	Montant HT		
Etudes préalables	5.910,00		
Maîtrise d'œuvre	10.500,00		
Travaux 308.750,00			
décomposés comme suit			
Accessibilité PMR	9.750,00		
Création de stationnement	43.500,00		
Aménagement de chaussée	167.500,00		
Réseaux secs	88.000,00		
Coût total	325.160,00		

^(*) Base totale moins subventions escomptées, soit 325.160,00-10.650,00-13.050,00-10.000,00=291.460,00

- Charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes, notamment auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif AMITER ainsi que dans le cadre des amendes de police, de la Sous-Préfecture et d'un sénateur dans le cadre de la réserve parlementaire
- Décide de couvrir la part à la charge de la commune sur fonds propres
- Autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Subvention CCAL - balayeuse

Ce point a déjà été traité lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal.

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

031-2015 : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire d'un exemplaire de la synthèse du rapport d'activité 2014 sur le prix et la qualité de l'eau. Ce rapport n'appelle aucune observation de la part des membres présents. Il est à la disposition des administrés.

<u>032-2015</u>: Ad'AP – Approbation de l'agenda

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015. La commune est dans l'obligation de mettre en place un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

En effet, le 1er janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles les commerces, les cabinets libéraux, les mairies, les écoles..., demeure.

Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015. Il doit être validé par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Suite à une analyse complète effectuée par MOSELLE AGENCE TECHNIQUE, il s'avère que 9 bâtiments sont concernés par ces dispositions :

- 1. La Mairie
- 2. La Morgue
- 3. Le Foyer Socio Educatif (FSE) et le périscolaire
- 4. La Maison des Associations (annexe FSE)
- 5. l'Eglise
- 6. Le Groupe Scolaire
- 7. Le Foyer des Arboriculteurs
- 8. Le Camping
- 9. Le Cimetière

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

ETABLISSEMENT	Description sommaire des travaux	Montant HT estimé
Mairie	Place de stationnement Mains courantes Equipement escalier Boucle à induction magnétique Barre d'appui coudée	2.600 €
Morgue	Signalétiques Barre d'appui coudée Eveil de vigilance	750 €
Foyer Socio Educatif (FSE) et périscolaire	Equipements escalier Equipements douche Barre d'appui coudée Signalétiques	1.300 €
Maison des Associations (annexe FSE)	Signalétiques	550 €
Eglise	Identification d'une place de stationnement PMR	600 €
Groupe scolaire	Aménagement des abords (non chiffré) Signalétiques Main courante Rampe (côté cour) Remplacement d'une porte (côté rue de l'Ecole)	8.000 € Hors aménagement des abords
Foyer des Arboriculteurs	Signalétiques	400 €
Camping	Signalétiques Stationnement PMR Boucle à induction magnétique Rampe d'accès aménagée Chanfrein des seuils Mise en conformité des sanitaires et des douches	7.500 €
Cimetière	Stationnement PMR	600 €
	TOTAL HT	22.300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- o Approuve l'agenda d'accessibilité programmée
- o Inscrit dans l'Ad'Ap les programmes de travaux suivants avec phasage étalé sur 3 ans :

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

Année	ERP et IOP concernés par les actions de	Nature de l'action de mise en	
	mise en accessibilité	accessibilité envisagée	
2016	6. Le Groupe Scolaire	Demande de devis	
2010	8. Le Camping	Intervention sur le cadre bâti	
2017	1. La Mairie	Demande de devis	
2017	2. La Morgue	Intervention sur le cadre bâti	
	3. Le Foyer Socio Educatif et le		
	périscolaire		
2018	4. La Maison des Associations	Demande de devis	
2016	5. l'Eglise	Intervention sur le cadre bâti	
	7. Le Foyer des Arboriculteurs		
	9. Le Cimetière		

o Autorise le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

<u>033-2015</u>: Retrait de la délibération concernant la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation des sols

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier reçu de la Préfecture nous demandant de procéder au retrait d'une délibération prise en date du 28 mai 2015, concernant la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation des sols.

Le retrait de cette délibération est au motif que la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs, dès lors qu'elle n'a pas la compétence en matière d'urbanisme, ne saurait assurer le paiement de la prestation réalisée par la CASC en faveur des communes en ce domaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROCEDE donc au retrait de cette délibération.

034-2015 : Convention urbanisme - CASC

Monsieur le Maire explique que depuis le 1er juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme n'est plus assurée par la Direction Départementale des Territoires (loi 2014-336 du 24 mars 2014 relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) propose, par convention, une mise à disposition d'un « Service d'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation des sols ».

Monsieur le Maire présente cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

035-2015: Convention SATESE

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal en date du 24.09.2009

CONSIDERANT la proposition de convention sur 4 ans (2015/2018) émanant du Conseil Départemental de la Moselle

CONSIDERANT les conditions financières établies selon un barème défini par délibération du Conseil Départemental

CONSIDERANT le coût de 0,50 € par an et par habitant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la convention du Conseil Départemental pour les prestations du SATESE
- autorise le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

036-2015: Tarif bois de chauffage

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de ne pas augmenter les tarifs du bois de chauffage en 2016,
- dit que la décision prise le 26 septembre 2013 reste valable pour l'année 2016

Soit pour l'exercice 2016 :

Pour les habitants de REMERING LES PUTTELANGE

- 50 € le stère de bois livré
- 42 € le stère de bois non livré

Pour les extérieurs

- 54 € le stère de bois livré
- 46 € le stère de bois non livré

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

Il maintient également :

- De ne pas accepter les commandes destinées à la revente, le bois étant destiné à être utilisé par la personne qui l'achète pour le chauffage de son habitation principale
- De limiter la vente communale annuelle à 400 stères, les commandes par foyer ne pourront dépasser 15 stères

<u>037-2015</u> : Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Décision concernant la renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur les immeubles :

- Section 04 parcelle 01
- Section 04 parcelle 04
- Section 15 parcelles 145/114 et 146/114
- Section 28 parcelle 201
- Section 29 parcelle 293/13
- Section 30 parcelle 23

Décision concernant une action en justice :

Une action en justice est en cours au Prud'hommes concernant un saisonnier du CPA.

Décision concernant les concessions dans le cimetière :

Nouvelle concession accordée à M. Bernard LUDWIG

Information concernant le règlement du cimetière :

Modification de l'article 37, rajout de l'article 42 concernant la tombe cinéraire.

$Commune\ de\ \underline{\textit{REMERING LES PUTTELANGE}}$

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

Séance du 17 septembre 2015

Délibérations

030-2015	Requalification et sécurisation des abords de l'école – Adhésion AMITER et demande de subventions
031-2015	Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
032-2015	Ad'AP – Approbation de l'agenda
033-2015	Retrait de la délibération concernant la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation des sols
034-2015	Convention urbanisme - CASC
035-2015	Convention SATESE
036-2015	Tarif bois de chauffage
037-2015	Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Membres présents

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Chantal TOUSCH	
Nadine VIGOUROUX	

Commune de <u>REMERING LES PUTTELANGE</u> Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

Thierry POLLRATZKY	
Christophe BLUM	
Magali SAUNIER	
Jean-Paul CAVATZ	
Dijana QUINTUS	
Jean-Jacques LINDEN	
Nathalie KARST	
Olivier SEILER	
Caroline BARDA	